

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 avril 2018 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire  
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1  
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2  
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3  
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4  
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5  
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste à la séance : Madame Brigitte Caron, assistante-trésorière.

**Point n° 2**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

58-18

D'adopter l'ordre du jour du 3 avril 2018 tel qu'il est présenté et de désigner, en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier, madame Brigitte Caron à titre de secrétaire-trésorière substitut pour la présente séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017;
4. Première période de questions;
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mars 2018;
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Adoption du règlement numéro 792-18 modifiant le règlement numéro 770-16 portant sur la qualité de vie;
8. Attestation de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
9. Ouverture de la rue des Frênes;
10. Soumission pour l'émission de billets;
11. Résolution de concordance de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 476 500 \$ qui sera réalisé le 10 avril 2018;
12. Adjudication du contrat de tonte des pelouses pour les années 2018, 2019 et 2020 (option);
13. Acquisition d'équipements pour le Service des travaux publics;
14. Utilisation des transporteurs en vrac locaux;
15. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants;
16. Autorisation de paiement de l'ordre de changement #1 – Aménagement d'un jeu d'eau;
17. Demande de reconnaissance de l'Association de baseball mineur Beauce-Nord;
18. Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes »;
19. Déclaration d'intérêt pour l'adhésion au programme Supplément au loyer;
20. Nomination des membres des comités consultatifs citoyens;
21. Acquisition de bancs de financement pour le stade de baseball régional;
22. Approbation d'une offre d'achat d'un terrain dans le parc industriel;

23. Autorisation de dépenses pour l'exécution d'études d'évaluation environnementales;
24. Avis de motion et présentation de projets de règlement :
  - 24.1 Numéro 793-18 décrétant un emprunt pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel,
  - 24.2 Numéro 794-18 décrétant un emprunt de 675 000 \$ pour l'acquisition de terrains industriels (lots 4 222 563, 2 640 052 et 2 640 053);
25. Deuxième période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);
26. Points divers;
27. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

### **Point n° 3**

#### **Dépôt du rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier 2017**

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

59-18

D'accepter le dépôt du rapport du vérificateur externe transmis par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. ainsi que le rapport financier consolidé pour l'exercice financier 2017.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

### **Point n° 4**

#### **Première période de questions**

En présence d'une trentaine de personnes, diverses questions sont adressées au conseil municipal.

Un citoyen demande des précisions sur les états financiers déposés.

Un citoyen désire obtenir l'orientation du conseil municipal sur le développement de rues privées.

### **Point n° 5**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mars 2018**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

60-18

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mars 2018, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

### **Point n° 6**

#### **Autorisation de paiement des comptes**

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par madame Anick Campeau  
Il est résolu

61-18

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois de mars 2018 totalisant 604 901,65 \$ telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 7**

**Adoption du règlement numéro 792-18 modifiant le règlement numéro 770-16 portant sur la qualité de vie**

---

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2018,

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 5 mars 2018,

**ATTENDU QU'**une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de cette séance;

**ATTENDU QUE** des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le maire;

**ATTENDU QUE** l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le maire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

62-18

D'adopter le règlement numéro 792-18 modifiant le règlement numéro 770-16 portant sur la qualité de vie.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

**RÈGLEMENT NUMÉRO 792-18**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 770-16 PORTANT SUR LA QUALITÉ DE VIE**

---

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité d'ajouter une disposition au Règlement sur la qualité de vie, et ce, dans le chapitre entourant les nuisances;

**ATTENDU QUE** l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux nuisances;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2018,

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 5 mars 2018,

**EN CONSÉQUENCE,**

Le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 AJOUT D'UNE DÉFINITION**

Que la définition suivante soit ajoutée à l'article 1.3 au règlement sur la qualité de vie numéro 770-16 et libellée comme suit :

« Lanternes célestes »

Les lanternes célestes (également appelées lanternes volantes, chinoises ou thaïlandaises) sont des ballons à air chaud conçues de façon à ce qu'une fois allumée, la flamme chauffe l'air contenu dans la lanterne abaissant ainsi sa densité, ce qui a pour effet de faire s'élever la lanterne dans les airs.

## **ARTICLE 2 AJOUT DE L'ARTICLE 5.23.1**

Que l'article 5.23.1 intitulé « Lanterne céleste » soit ajouté au règlement sur la qualité de vie numéro 770-16 et libellé comme suit :

Constitue une nuisance et est interdite l'utilisation de lanterne céleste sur le territoire de la municipalité.

## **ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**AFFICHAGE DE PUBLICATION :** 5 avril 2018

### **Point n° 8**

#### **Attestation de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 27 523 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Caroline Fournier  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

63-18

D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

### **Point n° 9**

#### **Ouverture de la rue des Frênes**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyé par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

64-18

De décréter l'ouverture de la rue des Frênes sur le lot 2 642 829.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 10**

**Soumission pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	3 avril 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,0600 %
Montant :	1 476 500 \$	Date d'émission :	10 avril 2018

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 avril 2018, au montant de 1 476 500 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

103 000 \$	3,06000 %	2019
106 000 \$	3,06000 %	2020
109 000 \$	3,06000 %	2021
112 000 \$	3,06000 %	2022
1 046 500 \$	3,06000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,06000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

103 000 \$	2,05000 %	2019
106 000 \$	2,30000 %	2020
109 000 \$	2,50000 %	2021
112 000 \$	2,75000 %	2022
1 046 500 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,70100

Coût réel : 3,11956 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA CHAUDIERE

103 000 \$	3,15500 %	2019
106 000 \$	3,15500 %	2020
109 000 \$	3,15500 %	2021
112 000 \$	3,15500 %	2022
1 046 500 \$	3,15500 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,15500 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

65-18

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 avril 2018 au montant de 1 476 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 609-07, 613-07, 620-07, 644-09, 705-12, 703-12, 753-15 et 762-16. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

#### Point n° 11

#### **Résolution de concordance de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 476 500 \$ qui sera réalisé le 10 avril 2018**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 476 500 \$ qui sera réalisé le 10 avril 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
609-07	20 500 \$
613-07	38 500 \$
620-07	315 400 \$
644-09	34 900 \$
705-12	27 200 \$
703-12	223 500 \$
753-15	715 608 \$
762-16	100 892 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 620-07, 644-09, 703-12, 753-15 et 762-16, la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon avait le 9 avril 2018, un emprunt au montant de 660 000 \$, sur un emprunt original de 2 031 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 609-07, 613-07, 620-07, 644-09, 705-12 et 703-12;

**ATTENDU QUE**, en date du 9 avril 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU QUE** l'emprunt par billets qui sera réalisé le 10 avril 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU QU'**en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 609-07, 613-07, 620-07, 644-09, 705-12 et 703-12;

66-18

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 avril 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 avril et le 10 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire suppléant et l'assistante-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2019.</b>	<b>103 000 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>106 000 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>109 000 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>112 000 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>115 000 \$</b>	<b>(à payer en 2023)</b>
<b>2023.</b>	<b>931 500 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 620-07, 644-09, 703-12, 753-15 et 762-16 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 avril 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE**, compte tenu de l'emprunt par billets du 10 avril 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 609-07, 613-07, 620-07, 644-09, 705-12 et 703-12, soit prolongé d'un (1) jour.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

## Point n° 12

### **Adjudication du contrat de tonte des pelouses pour les années 2018, 2019 et 2020 (option)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'adjuger un contrat de tonte de pelouses pour les années 2018, 2019 et optionnellement 2020 (SLDL-201802);

**ATTENDU** que deux soumissions ont été reçues, soit :

- Services Vert et Blanc (SVB) inc. : 33 227,78 \$
- Gestion S.C.B. inc.: 26 975,43 \$

### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

67-18

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gestion S.C.B. inc.;

D'autoriser à cette fin une dépense de 26 975,43 \$, taxes incluses, pour chacune des années 2018 et 2019.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 13**

**Acquisition d'équipements pour le Service des travaux publics**

**ATTENDU QUE** lors de la planification budgétaire, divers équipements ont été identifiés à titre de dépenses en investissement;

**ATTENDU QUE** ces dépenses ont été affectées au fonds de roulement à même l'adoption des prévisions budgétaires;

**ATTENDU QU'**une pompe nécessite d'être remplacée puisqu'elle a atteint la fin de sa durée de vie utile;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Germain Couture  
Appuyé par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

68-18

D'autoriser l'acquisition d'un planteur de balise au coût de 4 270 \$ et d'autoriser à cette fin une dépense nette de 4483,50 \$ prise à même le fonds de roulement remboursable en cinq versements annuels égaux et consécutifs;

D'autoriser l'acquisition d'une pompe 15 HP au coût de 4 023 \$ et d'autoriser à cette fin une dépense nette de 4 224,15 \$, prise à même le fonds de roulement remboursable en cinq versements annuels égaux et consécutifs;

D'autoriser l'acquisition d'une base XTIRPA et d'autoriser à cette fin une dépense évaluée à 1 200 \$, prise à même le fonds de roulement et remboursable en cinq versements annuels égaux et consécutifs;

D'autoriser l'acquisition d'une pompe pour un poste de pompage au coût de 8 182 \$ et d'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 8 591,10 \$, prise à même le fonds de roulement et remboursable en cinq versements annuels égaux et consécutifs.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 14**

**Utilisation des transporteurs en vrac locaux**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de travaux effectués en régie ou par voie d'appel d'offres publics, la Municipalité, ou les entreprises qu'elle mandate à cette fin, sont susceptibles d'impliquer le transport de matières en vrac;

**ATTENDU QUE** des entreprises de transport de vrac, abonnées à un service de courtage d'une association titulaire d'un permis de courtage délivré en vertu de la Loi sur les Transports (R.L.R.Q. c. T-12), sont présentes sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire que ces entreprises locales récoltent leur juste part des travaux effectués par et pour celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par madame Caroline Fournier  
Il est résolu

69-18

De prévoir, dans tout contrat impliquant le transport de matières en vrac, les éléments suivants :

- ✓ Que l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, et dans une proportion d'au moins 50 % en nombre, des camions appartenant à des

petites entreprises de camionnage ayant leur établissement dans la Municipalité;

- ✓ Que ces camionneurs doivent être abonnés au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la Municipalité en vertu de la Loi sur les Transports;
- ✓ Que cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac qui entrent sur le chantier, à partir de leur source originale et principale, et de celles provenant des travaux d'excavation qui sortent du chantier.

D'exiger, dans le cas où l'entrepreneur n'utilise pas ses propres camions pour la proportion restante de 50 % du transport de matières en vrac, qu'il fasse appel aux services de camionneurs visés par le précédent paragraphe.

D'établir que lors des travaux effectués en régie interne par la Municipalité, le transport de matières en vrac soit effectué en priorité par les camions de la Municipalité ou, à défaut, par les camionneurs visés par le premier paragraphe du dispositif de cette résolution.

D'accepter que les tarifs applicables pour le transport de matières en vrac sont ceux déterminés dans le recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

#### **Point n° 15**

#### **Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants**

**ATTENDU QUE** la Municipalité étudie un projet visant l'installation en bordure du terrain de balle de nouveaux poteaux et filets protecteurs et le remplacement d'un tableau électronique;

**ATTENDU QUE** ce projet structurant requiert des investissements importants;

**ATTENDU QUE** le fonds de développement des projets structurants offre des subventions afin de contribuer à la mise en place de tels projets;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite améliorer la sécurité aux abords du terrain de balle et faire le remplacement du tableau électronique;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

**70-18**

D'autoriser la présentation d'une demande dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie (2018-2019) de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

De confirmer que l'engagement financier de la Municipalité dans le projet totalisant la somme 94 337,16 \$ pour l'installation en bordure du terrain de balle de nouveaux poteaux et filets protecteurs et pour le remplacement d'un tableau électronique;

De confirmer l'engagement financier de la Municipalité dans le projet de prolongement du sentier multifonctionnel le long de la rue du pont évalué à 600 000 \$

De confirmer l'engagement financier de la Municipalité à la réalisation d'une étude d'aménagement du parc du Faubourg;

De confirmer l'engagement financier de la Municipalité à la réalisation d'une étude urbanistique de son territoire dans le cadre de la révision de son plan d'urbanisme.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente à intervenir advenant l'acceptation des projets prévus aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> paragraphes.

D'autoriser la directrice du Service de l'urbanisme et du développement économique et le directeur-général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente à intervenir advenant l'acceptation du projet prévu au 5<sup>e</sup> paragraphe.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 16**

**Autorisation de paiement de l'ordre de changement #1 – Aménagement d'un jeu d'eau**

**ATTENDU QUE** lors de l'exécution des travaux d'aménagement d'un jeu d'eau des travaux d'ajustements ont été requis;

**ATTENDU QUE** la firme d'ingénierie Stantec a soumis l'ordre de changement #1 le 19 mars 2018;

**ATTENDU QUE** cet ordre de changement fait état de travaux de 3 426,99 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

71-18

D'autoriser l'ordre de changement #1 prévoyant un coût de travaux de 3 426,99 \$ avant taxes.

D'autoriser à cette fin une dépense nette de 3 598,34 \$ prise à même le règlement d'emprunt numéro 776-17.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 17**

**Demande de reconnaissance de l'Association de baseball mineur Beauce-Nord**

**ATTENDU QUE** l'Association de baseball mineure Beauce-Nord (l'organisme) a présenté une demande de reconnaissance à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** l'organisme est incorporé en vertu de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*;

**ATTENDU QUE** l'organisme accepte de respecter les dispositions de la *Politique de soutien aux organismes de loisir de Saint-Lambert-de-Lauzon*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

72-18

De reconnaître l'Association de baseball mineure Beauce-Nord comme organisme de la vie communautaire au sens de la *Politique de tarification des centres communautaires et des terrains sportifs* de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 18**

**Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes »**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire obtenir une aide financière afin de compléter les investissements qu'elle réalise annuellement en matière d'acquisition de volumes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a signé une convention avec le ministère de la Culture et des Communications (ministère) concernant une aide financière octroyée dans le cadre du programme « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

**ATTENDU QUE** cette convention prévoit que la Municipalité doit transmettre à la Ministre une résolution confirmant son engagement, à titre de client partenaire, à financer la totalité du projet, y compris la part correspondant à la subvention de la Ministre spécifiée dans la convention;

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par madame Anick Campeau  
Il est résolu

73-18

De mandater madame Nathalie Paradis à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes » afin de poursuivre le développement de la collection de la bibliothèque Édith-Poiré au bénéfice de l'ensemble de la population.

De confirmer l'engagement financier du projet 2017 incluant la part du ministère pour un montant total de 46 200 \$ tel qu'exigé par le ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 19**

**Déclaration d'intérêt pour l'adhésion au programme Supplément au loyer**

**ATTENDU QUE** des places sont disponibles sur le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre du programme de Supplément au loyer;

**ATTENDU QUE** ce programme vise à offrir des logements à des ménages à revenus modestes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par madame Anick Campeau  
Il est résolu

74-18

D'informer la MRC de La Nouvelle-Beauce que la Municipalité désire participer aux deux volets du programme et se prévaloir de places disponibles sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 20**

**Nomination des membres des comités consultatifs citoyens**

**ATTENDU QUE** la Municipalité dispose de comités consultatifs citoyens;

**ATTENDU QUE** la nomination des membres de ces comités s'effectue par résolution;

**ATTENDU QUE** les membres citoyens de ces comités sont nommés pour un mandat de deux (2) ans;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal siégeant sur ces comités sont nommés pour la durée de leur mandat de membre du conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Caroline Fournier  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

75-18

De nommer comme membres du **comité consultatif d'urbanisme** à titre de :

- Représentants du conseil municipal : Monsieur Germain Couture  
Monsieur Renaud Labonté
- Représentants des citoyens : Monsieur Jean-Charles Bédard  
Monsieur Jacques Buteau  
Monsieur Patrice Dumont  
Monsieur Clermont Larose  
Monsieur Sébastien Lecours

De nommer comme membres du **comité des communications** à titre de :

- Représentants du conseil municipal : Madame Anick Campeau  
Monsieur Renaud Labonté
- Représentants des citoyens : Madame Marilou Couture  
Madame Marie-Anne Courchesne  
Monsieur Julien Doyon  
Monsieur Jean-Christophe Magnan  
Madame Anne-Émilie Sicard

De nommer comme membres du **comité de la culture, des loisirs et des sports** à titre de :

- Représentants du conseil municipal : Madame Caroline Fournier  
Monsieur Dave Bolduc
- Représentants des citoyens : Monsieur Daniel Boudreault  
Madame Annie Goudreau  
Madame Kathey Simard

De nommer comme membre du **comité de la sécurité publique** à titre de :

- Représentants du conseil municipal : Monsieur Germain Couture  
Monsieur Dave Bolduc
- Représentants des citoyens : Madame Éline Poiré  
Monsieur Marcel Brouard  
Madame Anne Bilodeau

De nommer comme membre du **comité de la vie communautaire, de la famille, des aînés et de la jeunesse** à titre de :

- Représentants du conseil municipal : Madame Anick Campeau  
Madame Geneviève Cliche
- Représentants des citoyens : Monsieur Langis Barbeau  
Madame Lise Lambert  
Madame Caroline Larochelle  
Monsieur Sébastien Lecours  
Madame Myrienne Rousseau

De modifier la résolution numéro 14-18 afin de nommer madame Anick Campeau à titre de membre du comité de concertation de la bibliothèque Édith-Poiré en remplacement de madame Caroline Fournier.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 21**

**Acquisition de bancs de financement pour le stade de baseball régional**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la campagne de financement du stade de baseball régional, des bancs symboliques étaient vendus par la Corporation des loisirs de Sainte-Marie;

**ATTENDU QUE** cette contribution permet d'afficher le nom du donataire sur le banc acquis;

**ATTENDU QUE** des joueurs de l'Association de baseball mineur Beauce-Nord à laquelle est désormais rattaché le territoire de la municipalité utiliseront ce stade;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur la proposition de monsieur Olivier Dumais  
Appuyé par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

**76-18**

De procéder à l'acquisition de deux (2) bancs au coût unitaire de 50 \$ et d'autoriser à cette fin une dépense de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 22**

**Approbation d'une offre d'achat de terrain dans le parc industriel**

**ATTENDU QUE** la propriétaire des lots 4 222 563, 2 640 052 et 2 640 053 a signé une promesse de vente à la Municipalité le 27 mars 2018;

**ATTENDU QUE** ces lots permettront à la Municipalité de disposer d'immeubles à l'intérieur de la zone industrielle;

**ATTENDU QUE** ces lots permettront l'accès aux installations d'aqueduc qui seront aménagées dans les prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE.**

Sur la proposition de monsieur Olivier Dumais  
Appuyé par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

**77-18**

D'accepter la promesse de vente des lots 4 222 563, 2 640 052 et 2 640 053 signée le 27 mars 2018 pour une somme de 675 000 \$ et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la promesse de vente au nom de la Municipalité;

D'autoriser une dépense nette n'excédant pas 10 000 \$ afin de procéder au transfert de propriété et de mandater à cette fin l'étude L'heureux, Lessard, Bolduc, notaire, prise à même l'excédent accumulé non affecté.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout acte et document nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 23**

**Autorisation de dépenses pour l'exécution d'études d'évaluation environnementales**

---

**ATTENDU QU'**une promesse de vente est intervenue relativement aux lots 4 222 563, 4 640 052 et 4 640 053 situés dans la zone industrielle de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer une vérification environnementale avant de finaliser une telle transaction;

**ATTENDU QU'**une offre de service a été obtenue de la part d'Englobe le 8 mars 2018 dernier relativement à la réalisation d'une telle étude;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Olivier Dumais  
Appuyé par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

78-18

D'autoriser une dépense nette évaluée à 2 310 \$ afin d'effectuer l'étude environnementale de site prévue dans l'offre du 8 mars 2018 prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 24.1**

**Avis de motion et présentation du règlement numéro 793-18 décrétant un emprunt pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel**

---

Je, Olivier Dumais, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 793-18 décrétant un emprunt pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel.

Un projet de règlement est déposé et présenté aux citoyens présents.

**Point n° 24.2**

**Avis de motion et présentation du règlement numéro 794-18 décrétant un emprunt de 675 000 \$ pour l'acquisition de terrains industriels (lots 4 222 563, 2 640 052 et 2 640 053)**

---

Je, Olivier Dumais, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 794-18 décrétant un emprunt de 675 000 \$ pour l'acquisition de terrains industriels (lots 4 222 563, 2 640 052 et 2 640 053).

Un projet de règlement est déposé et présenté aux citoyens présents.

**Point n° 25**

**Deuxième période de questions**

Un citoyen désire obtenir des précisions sur l'ouverture de la rue des Frênes

Un citoyen interroge le conseil municipal sur l'utilisation de l'eau par les jeux d'eau.

Un citoyen demande si les appels d'offres en cours seront touchés par la mesure concernant le transport de matières en vrac.

Un citoyen désire obtenir des informations sur les terrains disponibles à la vente dans le parc industriel.

**Point n° 26**

**Points divers**

Monsieur Renaud Labonté informe les citoyens présents que des rencontres sont tenues avec des représentants des entreprises localisées dans le parc industriel afin de travailler à son développement.

Monsieur Germain Couture fait état de discussions avec les clubs de motoneiges locaux ainsi qu'avec la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec relativement à une passerelle multifonctionnelle traversant la rivière Chaudière.

Monsieur Olivier Dumais annonce qu'un groupe de citoyens travaille à l'organisation d'un festival qui sera tenu à la fin août.

Madame Caroline Fournier apporte des précisions sur l'organisation du festival et invite les citoyens et les commanditaires intéressés à se manifester.

Madame Anick Campeau annonce qu'une consultation aura lieu relativement à la politique familiale et des aînés plus tard au printemps et invite les citoyens à y participer.

Madame Geneviève Cliche fait un rappel à propos du déjeuner reconnaissance pour les bénévoles qui aura lieu le 15 avril de 10 h à 12 h.

**Point n° 27**

**Levée de la séance**

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

79-18

À 20 h 55 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

---

Brigitte Caron  
Secrétaire-trésorière substitut

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Olivier Dumais, maire